

Synthèse des décisions

1 - Adoption de la motion d'orientation

« L'assemblée générale du CEN Aquitaine affirme sa volonté de construire une stratégie régionale pour contribuer à la préservation des espaces naturels à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, en collaboration avec les deux autres Conservatoires de la région.

Dans ce cadre, l'assemblée générale réaffirme son attachement fort et déterminé au statut associatif et au modèle des Conservatoires d'espaces naturels qui associe assise et gouvernance citoyenne indépendante, aux partenariats forts avec les acteurs public et privés.

Tout en confirmant l'intérêt et la nécessité d'une structuration associative et d'une stratégie ambitieuse au niveau régional, l'assemblée générale du CEN Aquitaine, en accord avec le CEN Limousin, réaffirme l'importance de préserver et de renforcer l'ancrage territorial de proximité, le maintien des missions et des actions réalisées, ainsi que la prise en compte des spécificités de chacun des territoires.

L'assemblée donne mandat au Conseil d'administration pour mettre en application cette motion et en respecter les termes dans les discussions à venir. "

Vote : la motion est adoptée à l'unanimité

2 – AGE : Modification des statuts

Conformément à l'article 17 « l'assemblée doit se composer du quart au moins de ses membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés »

Compte tenu du décompte des membres présents et représentés (82 voix) le quorum n'est pas atteint l'assemblée ne peut valablement délibérer.

Il est décidé une nouvelle AGE le 12 avril 2017.

La Présidente,
Catherine MESAGER.

La Secrétaire-Adjointe,
Françoise GADY-LARROZE.

